

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 7

Artikel: Le duc d'Aumale [fin]
Autor: Lecomte, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIII^e Année.

N^o 7.

Juillet 1897.

Le duc d'Aumale.

(Fin.)

On sait que le bannissement de la famille du roi Louis-Philippe prononcé par la République de 1848 fut maintenu, avec aggravation du séquestre, par le second empire ; il dura jusqu'après la révolution de septembre 1870, environ 23 ans. Le vaillant général d'Afrique sut le mettre à profit. Il retourna aux études qui étaient dans ses goûts ; il prit la plume et donna bientôt des pages militaires de main de maître, soit à la *Revue des Deux Mondes*, soit dans divers volumes ou brochures dont on lira l'énumération plus loin.

En même temps, le duc d'Aumale voyageait beaucoup ; il parcourait souvent et ordinairement avec rapidité toute l'Europe, se plaisant entre autres en Belgique, sur les bords du Rhin, en Suisse, en Italie, autour des champs de bataille de Turenne, de Condé, de Frédéric, de la République, de Napoléon, contrôlant sur le terrain les notes de ses recherches historiques.

Ces explorations, faites d'abord pour lui-même, pour ses travaux de cabinet, se continuèrent plus tard pour l'instruction de son fils aîné, le prince de Condé, qu'il rêvait de former à sa trempe.

Cette bonne pensée paternelle l'amena en Suisse. Il y était attiré par de vieilles sympathies nées, d'une part, dans les documents de l'histoire de France, où nos régiments capitulés eurent plusieurs fois d'importants rôles, d'autre part dans les souvenirs des guerres d'Afrique. Pendant l'exercice de ses commandements et de son gouvernement de l'Algérie, le duc d'Aumale avait eu l'occasion d'apprécier le mérite et l'attachement de bon nombre d'officiers suisses : le général Voirol, du Jura bernois, le colonel Meyer, d'Olten, de la légion étrangère, bien d'autres encore, restèrent longtemps en excellents rapports avec leur ancien chef. Le colonel Meyer surtout man-

quait rarement le passage¹ du duc à la gare d'Olten et s'y trouvait parfois avec quelques *africains*¹.

Lorsque le jeune prince de Condé fut en âge de faire du service militaire, d'appliquer et compléter sur le terrain et dans les exercices d'ensemble les connaissances théoriques qu'il avait acquises sous la direction de son père, celui-ci daigna penser à notre armée suisse, de préférence à maintes autres, qui n'eussent pas demandé mieux que de lui ouvrir leurs rangs.

Après durs renseignements, le prince de Condé, en 1863, fut placé chez le colonel fédéral Aubert, alors chef de l'arme du génie, puis divisionnaire, l'un des directeurs des chemins de fer Suisse Occidentale devenus Jura-Simplon, qui habitait le château de Renens près Lausanne.

Tout un programme d'enseignement individuel et d'écoles militaires fut élaboré par les soins du duc d'Aumale, du colonel Aubert et du lieutenant-colonel Lecomte, auquel participa indirectement le général Jomini, de sa retraite de Passy-Paris, pour une période de deux à trois ans. Le lieutenant-colonel Lecomte fut chargé d'enseigner l'histoire militaire, la stratégie et la grande tactique; le colonel Aubert et ses officiers de l'inspectorat fédéral du génie, dont MM. les capitaines Dumur, plus tard colonel chef de l'arme, aujourd'hui co-directeur du Jura-Simplon, et E. Cuénod, devenu lieutenant-colonel et directeur de l'entreprise fluviale de la correction du Flon, eurent les diverses branches de leur arme, y compris le dessin; le capitaine de Valière, instructeur fédéral d'artillerie, mort colonel il y a deux ans, eut l'artillerie et son histoire; le lieutenant Jaquet, instructeur cantonal d'infanterie, mort major fédéral il y a quelques semaines, eut l'école du soldat et le maniement d'arme, avec escrime à la bayonnette. Pour la cavalerie, on avisera plus tard, car à cette époque déjà le jeune prince était un brillant cavalier, se plaisant à faire sauter à son docile cobby toutes les haies, tous les fossés qu'il rencontrait sur son chemin. Il était souvent accompagné dans ses prome-

¹ Une fois, en 1869, croyons-nous, le duc d'Aumale ne rencontra à la gare d'Olten qu'un camarade de Meyer. — Et le colonel? dit le duc. — Il est *caput* (mort). — Qu'a-t-il donc eu? — Peut-être avoir pris trop jeune femme.

Tel est à peu près le récit qu'en faisait le duc, d'un ton de regret vraiment ému, où le piquant ne perdait pas ses droits.

nades à cheval par le fils du colonel Aubert et par son neveu, M. E. de la Rive¹.

Après et pendant les cours individuels énumérés ci-dessus, qui n'excluaient pas quelques cours civils à l'Académie de Lausanne, vinrent les écoles d'ensemble. Ce fut d'abord celle d'aspirant officier d'infanterie, à Soleure, sous les ordres supérieurs du lieut.-colonel H. Wieland, puis, en 1864, l'école centrale à Thoune, sous le colonel Denzler, alors de l'artillerie et divisionnaire, plus tard commissaire des guerres en chef. Pour la circonstance, le prince de Condé était appelé comme *aspirant* à l'état-major fédéral. Plus tard il pourrait être promu lieutenant, ou bien, à ce défaut, il serait nommé lieutenant par le gouvernement du Canton de Fribourg, sa mère ayant spécialement désiré que le serment de fidélité qu'il aurait à prêter, le cas échéant, au drapeau, le fût selon le rite catholique.

A cette école centrale, sous les ordres supérieurs du colonel Denzler, fonctionnaient MM. les lieutenants-colonels Henri Wieland, Lecomte, van Berchem, Siegfried, Pauli comme instructeurs, Stocker comme chef d'état major, le colonel de Linden pour la cavalerie, Hammer pour l'artillerie². Elle fut suivie à plusieurs reprises, entre quelques tournées dans l'Oberland, par le duc d'Aumale établi à l'hôtel du *Freihof*, où logeait aussi son fils. Il assista, entr'autres, aux manœuvres de campagne dans la direction de Zäziwill et Langnau, sur un cheval de la régie, qu'il montait à l'africaine, étriers courts, et maniait avec une rare dextérité.

Il fut de même très remarqué à la revue finale sur l'Allmend, qui se passa fort bien par le chef du Département militaire fédéral³, et où on lui fit la place d'honneur que comportait son

¹ Si nous donnons ces détails personnels, c'est surtout pour rectifier, en les complétant, des indications récentes de la *Gazette des Etrangers*, de Lausanne, reproduites par beaucoup de journaux suisses. Celles-ci faisaient honneur au seul colonel Lecomte de l'enseignement militaire reçu à Lausanne par le prince de Condé, enseignement dont les fruits furent très remarqués dans les écoles militaires fédérales que suivit le prince, et dont le mérite remonte à toute la collection d'officiers sus-mentionnée.

² Rappelons qu'à cette époque l'Ecole centrale durait deux mois et se répartissait en une *école théorique*, de cadres d'officiers, et une *école d'application* comprenant deux brigades d'infanterie, et des armes spéciales, de manière à former ou figurer une division d'armée.

³ Alors C^t *Fornerod*, d'Avenches, sortant de charge comme Président de la Confédération, accompagné dans son inspection par tous les chefs d'arme.

grade, marque d'estime et de confraternité d'armes dont il se montra touché.

Une autre particularité de cette école fut l'occasion d'un pas de plus dans ses rapports de bonne camaraderie avec nos officiers supérieurs. Solennelle fête y fut faite à la pose de la première pierre de la caserne actuelle. Toutes les autorités fédérales, y compris les Chambres en session, y assistèrent, ainsi que la troupe ; naturellement, le duc d'Aumale y fut invité ; il participa fidèlement à la pose même, au cortège, au banquet du *Faucon* et à toutes les réjouissances qui s'en suivirent. Il s'y montra charmant, pétillant de justes remarques et de piquantes anecdotes, toujours d'opportunité. Il dut, par parenthèse, y affronter maintes rasades, et les récidiver maintes fois pour tenir tête aux « santés » des uns et des autres.

— Buvez donc, Monseigneur général, lui disait le colonel Denzler. C'est du vôtre ce vin, du bon Bourgogne. — Précisément, je le connais, la qualité permettrait de diminuer la quantité. — Et se retournant vers l'architecte Strienski, il ajoutait : Je bois aujourd'hui comme un Polonais perfectionné en Suisse.

Il se tira d'ailleurs fort bien de cette épreuve au milieu de l'épaisse fumée de la bruyante salle du *Faucon*. Tout le monde fumait, comme pour maintenir la soif due au précieux vin d'honneur de la Confédération. Le duc d'Aumale fournissait sa bonne part de l'encens desséchant ; mais dédaignant, sans les mépriser, les fins cigares officiels, il s'en tenait à sa petite pipe de bruyère, qui retournait souvent au paquet de tabac de la régie laissé sur la table. « Ça ne se casse pas, disait-il au voisin, ça supporte le feu et l'eau, et avec le « caporal » on sait ce qu'on fume. »

Dans cette journée fort gaie et patriotique, le duc d'Aumale noua de bonnes relations avec plusieurs de nos officiers et hauts fonctionnaires de la Suisse allemande, qu'il cultiva volontiers. Il avait un vrai faible non seulement pour le colonel Denzler, mais aussi pour le lieutenant-colonel Stocker, à la haute stature, plus tard instructeur-chef de l'infanterie, et pour le lieutenant-colonel Henri Wieland, avec qui il aimait à causer de Naples et de la Sicile, se trouvant avec lui en doux pays de connaissance.

Il tenait surtout en haute estime le colonel Denzler ; il l'avait vu à l'œuvre et de près, et restait sans souci de ses

petits travers d'originalité. D'ailleurs, ces travers ne faisaient que mieux ressortir l'excellent fond de cœur du sévère *Rabat-joie*, comme l'appelaient ses dévoués artilleurs. Un exemple :

Pendant une nuit de l'école d'application, un violent incendie éclata à Oberhofen. Réglementairement la « générale » fut battue et sonnée dans tous les cantonnements, incident accueilli avec un certain plaisir par le colonel Denzler comme utile exercice d'instruction. Il était surtout charmé d'avoir en même temps l'occasion d'expérimenter le service militaire télégraphique qu'il venait d'organiser tout d'abord entre la ville et le camp.

Tous les officiers du grand état-major se trouvèrent assez vite au quartier-général du Bälitz, les uns au bureau, les autres dans la rue prêts à recevoir et exécuter les ordres. Il n'y manquait que les deux télégraphistes et le prince de Condé.

Le télégraphe du camp était en fonctions, même en fonctions très ardentes à en juger par les ta-ta-ra-ta-ta-ra qui résonnaient à l'appareil de notre bureau.

Mais personne pour y recevoir et donner la communication.

Les ta-ra-ta-ta ont beau redoubler, nos télégraphistes n'arrivent pas, bien qu'on les ait fait chercher en ville, avec autorisation d'enfoncer la porte de leur logement, si besoin était. En attendant, un officier d'état major est envoyé au télégraphe du camp pour en rapporter la traduction des ta-ta qui retentissent de plus en plus fort au bureau. Dix à quinze minutes se passent ainsi ; un second officier d'état-major est lancé au camp. Toujours pas de réponse, sinon celle à déduire de la continuation des ta-ra-ta que nos officiers n'ont pas pu arriver au télégraphe de l'Allmend ou à l'état-major de la brigade Wieland, qu'ils n'ont pas pu sauter les cordages des tentes, qu'ils y sont comme pris au filet, etc., etc.

Il n'en fallait pas tant pour épuiser la dose de patience, habituellement légère, du colonel Denzler. Bientôt de ses belles dents grinçantes s'échappe une terrible bordée de menaces, où revenaient le plus souvent les mots : Ah ! gueux de télégraphistes ! Ah coquins ! Dorénavant, c'est au bureau que vous coucherez, sur la paille, attachés à votre engin. Et puis vous, verfl... ra-ta-ta-teurs de l'Allmend ! voulez-vous bien vous taire ou apporter vous-même vos ra-ta-ta ; vous ne valez pas mieux que les nôtres. — Mais pourquoi Condé n'est-il pas là ? Avec son bon petit cheval, il aurait sauté toutes les cordes, et il serait déjà revenu.

— Monsieur le chef d'état-major, ajoute encore Denzler, il fallait veiller à tout ça.

— Mais, mon colonel...

— Je veux dire qu'il faut veiller dès aujourd'hui à tout ça, dès ce matin.

Enfin les ta-ta-ra cessent, mais pas encore d'autre réponse, les messagers n'étant pas rentrés.

Après expédition au camp d'une instruction écrite, l'état-major monte à cheval pour rejoindre la troupe envoyée à Oberhofen, et avant la sortie de la ville on rencontre le prince de Condé accourant au galop faire rapport sur l'incendie, où il s'était rendu avec des officiers sans service.

— Passez derrière, M. le lieutenant, lui répond le colonel, toujours courroucé et sans même attendre la fin du rapport verbal¹.

Dans la journée, le lieutenant-colonel Stocker, comme chef d'état-major, s'occupa de toutes les mesures propres à parer aux défectuosités de service constatées pendant la nuit, y compris les punitions à infliger. Parmi celles-ci figurait un projet de 24 heures d'arrêts simples à l'aspirant Condé, projet auquel j'adhérai moyennant rédaction convenablement motivée du billet-tricorne. Mais quand ledit projet fut soumis au colonel Denzler, qui s'était notablement radouci, comme toujours, sur réflexion, il répondit, après avoir remercié le chef d'état-major de son travail : « Non, non ! je ne mettrai jamais ce brave petit Condé sur le registre de punitions pour cette affaire-là. Je lui ferai une remontrance ». Elle eut lieu, en effet, dans la matinée, après le rapport, à peu près en ces termes typiques : « Monsieur Condé, quand vous serez chef, vous agirez à votre guise ; vous irez directement et promptement au feu, si ça vous plaît, et ne ferez pas comme Grouchy à Waterloo ; mais quand vous êtes aspirant ou lieutenant, il faut, en cas d'alarme, aller vers votre chef, et le chef, ici, c'est moi, personne d'autre. Entendez bien ça ; si vous recommenciez, je vous punirais. »

Comme on pense, le délinquant prit très gentiment, très militairement ce joli *savon* ; son père mieux encore, car le délit n'était pas nouveau dans la famille ; il pouvait se réclamer de la charge de cavalerie de l'Oued-Jer, mentionnée dans notre

¹ Le colonel Denzler, en qualifiant le prince de *lieutenant*, bien qu'il ne fût encore qu'aspirant, joignait le baume à la ruade ; procédé peu banal et délicat.

précédent numéro¹. L'aspirant Condé eut d'ailleurs des notes de fin d'école très satisfaisantes, auxquelles se joignit le bon souvenir de tous ses camarades. De son côté, le duc d'Aumale n'était pas moins content du résultat et de tout ce qu'il avait vu, et il l'exprima hautement au capitaine O. de Gingins, son officier d'ordonnance, lui disant entre autres que des troupes permanentes n'auraient pas mieux manœuvré que nos milices, le jour de l'inspection finale, avec attaque en masses du polygone. Il pouvait aussi être fier de ses succès personnels ; il avait conquis l'estime, presque l'amitié de tous les dignitaires, tant militaires que civils, avec qui il avait été en rapport, soit en chevauchant, dinant ou souplant, soit dans des entretiens ou visites d'un caractère moins fortuit.

Ses justes et piquantes remarques riches de comparaisons ou d'anecdotes historiques étaient fort appréciées. Entr'autres, il avait littéralement tenu sous le charme plusieurs membres du Conseil fédéral. Aussi notre haut Conseil prit plaisir à lui décerner la plus haute décoration suisse : un fusil d'ordonnance au dernier modèle, avec tous ses secrets, c'est-à-dire tous les accessoires, et 10 paquets de cartouches. C'était le fusil dit de chasseur, le fameux premier spécimen du petit calibre (10,5) tant discuté, dû au savant et tenace colonel Wurstemberger ; ce fusil préludait, on le sait, à sa transformation en *breach loading* Milbank-Amsler, dès 1866, puis à l'achat du Peabody américain, enfin à la création du Vetterli à répétition, aussi d'essence américaine, qui fut longtemps le premier fusil militaire de l'Europe, et qui peut-être l'est encore en dépit des engouements de la mode vers un calibre aussi réduit que possible².

Très touché de ce cadeau, le duc d'Aumale le conserva soigneusement. Muni d'une étiquette en parchemin portant les mots : « Don de la Confédération suisse ; 1864 », il reçut une place d'honneur, encadré dans la vitrine de famille qui ornait

¹ Voir pages 242-243 de notre livraison de juin 1897.

² Notre nouveau fusil, au calibre 7,5 avec chargeur, est certainement admirable de précision, de portée et de rapidité ; mais ses petites balles arrêteraient-elles une charge de grosse cavalerie ?... Maints experts, y compris des chasseurs de chamois qui ont eu l'occasion d'en faire l'expérience sur chairs vivantes, en doutent très fort. Assurément, les chevaux touchés en périraient tôt ou tard ; seraient-ils empêchés de fondre encore sur les groupes ou les carrés de fantassins ? *That is the question.*

la salle d'armes du château de Chantilly, à côté d'une panoplie de fleurets. Notre fusil s'y trouvait — et s'y trouve encore — en bonne compagnie : avec trois modèles de fusils d'ordonnance français, des divers commandements principaux du duc d'Aumale en Afrique et à Besançon, et deux fusils de cadets de ses deux fils, le prince de Condé et le duc de Guise. Ces dernières armes, souvent aux mains alertes et joyeuses des jeunes princes, n'étaient plus, hélas ! que des rappels de deuil au cachet militaire, pieusement conservés comme ces couronnes funèbres qui ornent encore bon nombre de nos maisons vaudoises. En 1866, la fièvre des Indes avait enlevé Condé ; en 1872, une fièvre cérébrale frappait du même sort le duc de Guise « dernier tison éteint à mon foyer », disait tristement le duc d'Aumale dans son discours de réception à l'Académie française. Depuis le 6 mai 1897, le foyer lui-même s'est éteint ; l'Académie aura, à son tour, l'occasion solennelle de dire l'éclat qu'il donna pendant ce dernier quart de siècle.

En attendant, la vitrine en question n'en a que plus de prix, et il faut espérer que l'Institut, à qui elle appartient désormais, avec tout le reste, aura pour elle les mêmes soins de conservation qui lui avaient été voués par le fervent soldat et le tendre père qu'était le duc d'Aumale. Assemblage de doux souvenirs militaires, où nous sommes fier de voir représentée notre modeste Suisse, à qui on ne peut contester l'honneur d'avoir eu la première armée européenne munie du fusil de petit calibre, à cartouche métallique, se chargeant par la culasse et à répétition.

C'est le moment de dire ici que bien des choses s'étaient passées en France depuis notre intéressante Ecole centrale de 1864 ; qu'entr'autres le duc d'Aumale était rentré sur le sol natal aussitôt après Sedan, et qu'il y avait obtenu de justes compensations aux amertumes si prolongées de l'exil, les-quelles ne se terminaient que par d'autres plus poignantes encore pour son cœur de patriote français ; qu'il recouvra son grade de général de division en activité — un peu tardivement (1872) il est vrai — et sans avoir pu mettre son épée au service de la Défense nationale¹ ; le mandat de député à la Cham-

¹ Le 9 août 1870, après les échecs de l'armée française à Wissembourg, Wörth et Forbach, il avait écrit au ministre de la guerre, comte Palikao, pour demander à servir sous les drapeaux. On ne lui donna pas de réponse. Le prince

bre pour le département de l'Oise aux élections générales du 8 février 1871, mandat qu'il ne put remplir que le 20 décembre 1871, après due abrogation des lois d'exil ; les palmes de l'Académie, le 30 décembre 1871, en remplacement de Montalembert¹ ; bien d'autres honneurs et dignités encore. Parmi celles-ci, on doit compter en premier lieu la mission qui lui échut de présider le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine pour son odieuse reddition de l'importante place de Metz et de toute son armée, la principale des catastrophes de l'année 1870. On sait assez l'habileté dont le duc d'Aumale fit preuve dans cette difficile tâche. Complètement maître de son sujet par la compulsion minutieuse d'un immense dossier (qu'il eût complété par des vérifications sur place, à Metz, sans le refus de l'autorité allemande), il put diriger les débats de manière à en faire sortir la vérité bien palpable. Elle se résumait dans le colloque connu entre Bazaine et le président, qui se termine par la belle réponse de ce dernier :

— L'empereur Napoléon était prisonnier, l'impératrice en fuite, le gouvernement tombé, disait l'accusé. Je ne savais plus à qui obéir. Il ne restait rien.

— Pardon, M. le maréchal, il restait la France.

Le sentiment de cette patriotique parole lui était inné ; c'est celui qui domina tous les actes de sa vie, et qu'il mit en pratique laborieuse dès la même année 1873, lorsqu'il fut appelé au commandement du 7^e corps d'armée, à Besançon. Sentant l'importance de ce poste d'avant-garde, il s'y dévoua corps et âme, n'assista plus que rarement au Parlement, à l'Académie, et fit du 7^e corps d'armée, qui, d'ailleurs, n'avait jamais été un des moins distingués, une force d'élite, matérielle et morale, bien au-dessus de ce qu'on pouvait attendre de son seul effectif.

de Joinville et le duc de Chartres furent de même éconduits ; mais cela ne les empêcha pas de prendre part à la guerre comme volontaires. On sait que le prince de Joinville tint jusqu'à la dernière minute une des grosses batteries d'Orléans, par le motif qu'étant sourd il n'entendait pas les feux prussiens, et que le duc de Chartres se distingua comme capitaine d'une compagnie de tirailleurs sous le nom de Robert Lefort, et fut décoré pour sa vaillante conduite. Evidemment un général de division, et aussi connu que le duc d'Aumale, ne pouvait y aller de la même façon.

¹ En 1880, il fut élu membre libre de l'Académie des Beaux-Arts en remplacement de Cardaillac, et en 1889 membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de Rossew Saint-Hilaire.

Naturellement ses successeurs, notamment le commandant actuel, le savant général Pierron, se sont appliqués à continuer cette œuvre et aujourd'hui le 7^e corps d'armée compte pour un des meilleurs de France. En 1879, à la chute du président Mac-Mahon, le duc d'Aumale n'en fut pas moins privé de son commandement. Il s'était cependant tenu à l'écart de toute intrigue politique ; mais, fils de roi, on faisait sur son dos de la politique dite républicaine plus commode que juste. La mesure fut un peu atténuée par un second décret de février 1879 qui nommait le duc d'Aumale inspecteur des corps d'armée, soit, éventuellement, commandant d'armée, sorte de promotion honorifique, qui n'eut pas d'autre suite. En même temps il était soupçonné de vouloir devenir président de la République, de conspirer contre l'Etat, en compagnie des princes ses parents, etc., si bien que par décret du 23 février 1883, il fut mis en retrait d'emploi, en même temps que ses neveux le duc de Chartres, colonel de cavalerie, et le duc d'Alençon, capitaine d'artillerie.

Ce n'était pas tout. Le 23 juin 1886, à l'occasion des fêtes de fiançailles de la princesse Amélie, fille ainée du comte de Paris, avec le prince royal de Portugal, un décret plus rigoureux encore vint frapper le duc d'Aumale. Non seulement ce décret expulsait les descendants directs des familles ayant régné sur la France, mais il retirait aux princes leurs grades.

Cette fois le duc d'Aumale était touché au vif. Lui ! être dégradé, mis hors la loi tant militaire que civile ! Tout en chargeant un avocat de recourir contre cette mesure, il adressa, le 11 juillet, au président Grévy, la fière lettre ci-après :

Monsieur le président,

Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

J'ai gardé le silence.

Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait sous votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagerez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

Je laisse à mes conseils le soin de défendre par des arguments de droit une cause qui est celle de tous les officiers.

Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au dessus de votre atteinte, et je reste

Le général Henri d'ORLÉANS,
duc d'AUMALE.

La réponse ne se fit pas attendre. Le 15 juillet, jour de sa fête, le duc d'Aumale reçut du ministre de la guerre, général Boulanger, naguère à plat ventre devant lui (*Béni serait le jour qui me rappellerait sous vos ordres*) la notification de son expulsion du territoire français. Il emballa aussitôt quelques-uns de ses livres et documents de Chantilly et se retira en Belgique, où il continua tranquillement ses travaux en cours.

En attendant des jours meilleurs, vivement désirés et appelés par ses nombreux amis de Paris, le prince en exil ne confondit jamais la France avec les politiciens qui l'en avaient chassé: son regard et ses souvenirs, constamment tournés vers sa patrie, lui dictaient une résolution qui fut appelée avec raison la vengeance d'un grand cœur: Le 30 septembre 1886 — c'est-à-dire moins de trois mois après l'injustice dont il avait été victime — l'Académie française recevait en don le domaine et le château de Chantilly par une lettre du duc d'Aumale, datée de Wodnorton 29 août 1886, qui fut remise par M. Edouard Bocher, lettre débutant par ces mots : « Messieurs et chers amis, — Désirant assurer la destination que, *d'accord avec mes héritiers*, je réserve au château et domaine de Chantilly, je veux accomplir dès aujourd'hui, » etc.

Le testament, qui fut joint à cette pièce, disait entr'autres, au paragraphe 6 :

Voulant conserver à la France le domaine de Chantilly dans son intégrité, avec ses bois, ses pelouses, ses eaux, ses édifices et tout ce qu'ils contiennent, trophées, tableaux, livres, objets d'art, tout cet ensemble qui forme comme un monument complet et varié de l'art français dans toutes ses branches et de l'histoire de ma patrie à des époques de gloire, j'ai résolu d'en confier le dépôt à un corps illustre qui m'a fait l'honneur de m'appeler dans ses rangs à un double titre, et qui, sans se soustraire aux transformations inévitables des sociétés, échappe à l'esprit de faction comme aux secousses trop brusques, conservant son indépendance au milieu des fluctuations politiques.

En conséquence, je donne et lègue à l'Institut de France, qui en dispo-

sera dans toutes les conditions ci-après déterminées, le domaine de Chantilly tel qu'il existera au jour de mon décès, avec la bibliothèque et les autres collections artistiques et historiques que j'y ai formées, les meubles meublants, statues, trophées d'armes, etc.

D'ailleurs ces dispositions avaient été arrêtées dès le mois de juillet 1886, c'est-à-dire au moment même où s'élaborait la loi de proscription susmentionnée. Elles ne surpriront aucune des personnes de son entourage journalier, au courant de son tempérament. C'est bien dans la même élévation d'esprit et de bonne humeur qu'il disait, plus tard, à l'occasion du projet de mariage de sa petite-nièce, la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Chartres, avec le commandant Mac-Mahon, fils du maréchal : « Oui, puisqu'on ne veut pas de nos » fils pour l'armée, donnons lui nos filles. »

La conduite si généreuse du prince, son attitude si correcte et si digne pendant l'exil n'avaient cependant pas désarmé la haine des partis, et on lui fit attendre pendant près de trois ans un retour que son attachement au pays lui faisait souhaiter ardemment.

Dans l'intervalle il fut question, à deux reprises, de lui rouvrir les portes de la France, et l'Institut reconnaissant s'honora en faisant d'officielles démarches dans ce but. Mais ce ne fut que le 9 mars 1889 que le *Journal officiel* publia le décret qui autorisait la rentrée du duc d'Aumale. Deux jours après, il quittait Bruxelles pour Chantilly. Reçu par M. Carnot le lendemain, il exprima au président de la République les sentiments que lui inspirait l'acte accompli par le gouvernement et dans des conditions également honorables pour celui qui en était l'auteur et celui qui en était l'objet.

Le soir même, le duc d'Aumale reprenait à l'Académie française sa place, restée vide depuis près de trois ans. Dès lors il se consacra tout entier à ses travaux historiques, qui l'attachaient encore à la table de son cabinet, le 5 mai au soir, à Zucco, quelques heures avant sa mort.

Les publications qu'on a du duc d'Aumale sont nombreuses. Celle qui fit le plus de bruit, avec ses deux premiers volumes de l'*Histoire des princes de Condé*, fut, en 1861, sa « Lettre sur l'histoire de France », titre sous lequel se déroulait un maître pamphlet en réplique à un violent discours du prince Napoléon au Sénat contre la famille d'Orléans.

Dans cette lettre, le duc d'Aumale reprochait au prince Napoléon d'oublier trop vite la clémence dont on avait usé envers l'auteur des échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, les démarches de son père, le roi Jérôme, et les siennes propres, en 1847, la faculté qui leur fut accordée de rentrer en France malgré la loi qui les bannissait et l'accueil bienveillant qui leur fut fait à St Cloud. « Parmi les huissiers qui remplissent l'antichambre de l'empereur, disait-il, vous pourriez reconnaître celui qui vous introduisit dans le cabinet de Louis-Philippe, lorsque vous veniez le remercier de ses bontés et en solliciter de nouvelles. » Les gouvernements changent ; les huissiers restent, et c'est heureux souvent pour l'histoire, ajoutait le duc d'Aumale quand il parlait de cet incident.

Le ministre de l'intérieur, duc de Persigny, ordonna la saisie de la brochure. L'éditeur et l'imprimeur furent condamnés, le premier à un an de prison, le second à six mois, et chacun à 5000 francs d'amende.

Quelque temps après, le duc d'Aumale chargea Dentu de publier la première partie de son *Histoire des princes de Condé*. Bien que ces deux volumes fussent purement historiques, sans aucune allusion aux événements contemporains, la police en saisit, par ordre, tous les exemplaires ; il s'en suivit un procès que le prince et l'éditeur perdirent, et ce ne fut qu'en mars 1869 que l'ordre fut donné par le ministère d'alors de restituer les exemplaires saisis. Mis en vente, ils eurent un vif succès de curiosité, bien qu'ils ne présentent pas le même grand intérêt qui s'attache aux autres volumes.

Disons tout de suite que l'ouvrage complet comprend sept volumes et deux atlas, ainsi que le savent nos lecteurs, à qui nous en avons souvent parlé. Pour son appréciation, nous ne saurions mieux faire que d'en référer à celle de son collègue A. Vandal, de l'Académie :

« Héritier des Condé, dit M. Vandal, il possédait leurs archives ; dans ce trésor sommeillait la pensée d'une race si grande, si illustre, qu'écrire son histoire, c'était écrire en quelque sorte l'histoire de la France pendant deux siècles.

» Le duc d'Aumale entreprit ce gigantesque travail. A mesure que le monument s'élevait, on lui reconnaissait toutes les qualités qui font une œuvre impérissable et classique : ampleur des fondations, richesse et pureté des matériaux, beauté

de l'ordonnance, élégance de la structure et harmonie des proportions.

» L'auteur ne dispose point du prestigieux coloris de Michelet: il n'a point la gravité imposante de Guizot et ses formules lapidaires : moins poète que l'un, moins philosophe que l'autre, il est plus Français que tous les deux. Son talent est fait des meilleures qualités de notre race, clarté, naturel, entrain discret et contenu. Chez lui, nulle emphase : le pathétique jaillit des faits et non des mots. Le style est sobre, nerveux, concis ; il vaut surtout par sa belle tenue, par la solidité de sa trame, sans renoncer aux images pittoresques et aux traits heureux, charme et sourire d'un noble esprit. Surtout, les profondes connaissances techniques de l'auteur, jointes à ses qualités de grand littérateur, firent de lui un maître en histoire militaire.

» Son récit de la bataille de Rocroy est un morceau d'une vigueur concentrée et soutenue, qui ne fait ni oublier, ni préférer Bossuet. Le genre est tout autre, mais c'est un modèle en son genre. Parmi les descriptions de batailles, je n'en connais aucune qui l'égale, si ce n'est le merveilleux *Fontenoy*, de M. le duc de Broglie¹.»

Avant ce grand ouvrage, le duc d'Aumale avait publié plusieurs petits volumes, charmants de limpide style et précieux de renseignements techniques. Telles sont les pages sur les *Zouaves*, sur les *Chasseurs à pied*, sur le *Siège d'Alésia*, sur la *Captivité du roi Jean*, sur les *Institutions militaires de la France*.

Ajoutons-y une fort intéressante notice intitulée : *Le roi Louis-Philippe et le droit de grâce*, publiée dans *Le Temps* du 19 mars 1897, qui est probablement le dernier écrit sorti de sa plume.

En dernier lieu, deux travaux considérables l'occupaient plus spécialement: la révision des *Mémoires* du roi son père relatifs aux campagnes de 1789, continuée à Zucco, au seuil de la mort, comme nous le disons plus haut, et le *Catalogue* de sa riche bibliothèque de Chantilly, qui paraîtra en une dizaine de volumes, précédés d'une préface à laquelle il a consacré de longues veilles. Nous devons dire encore que le duc d'Aumale était un zélé bibliophile, connaisseur en livres aussi bien qu'en

¹ Le *Gaulois* du 8 mai 1897.

beaux-arts, bref! en toutes choses qui avaient eu le don de fixer son attention.

Comme président de la Société des bibliophiles, on lui doit une préface à la reproduction des *Poésies de Vatel*, illustrées par Delaulne ; il collabora aussi à la reproduction des *Commentaires des Gaules*, dont il n'existe que trois exemplaires, un au British Museum, un à la Bibliothèque nationale de France, un à Chantilly.

On dit qu'il laisse des *Mémoires* ou un *Journal*. Ce qui est certain, c'est qu'il consignait chaque jour les événements, grands et petits, qui l'intéressaient. Ce journal sera-t-il publié?... Il ne manquerait certes pas d'attrait.

De l'homme privé, le *Gaulois* a fait le portrait suivant, qui nous paraît frappant de ressemblance :

De tous les princes de l'Europe, le duc d'Aumale était certainement, comme allure extérieure, un des plus prince de tous. Il avait le port de tête et l'attitude habituelle d'une extrême noblesse, sans hauteur et sans morgue. Tout en lui décelait la race et une haute idée de sa race, mêlée au type du général français.

On a dit que tous les princes d'Orléans tenaient de Louis-Philippe la bonhomie, la simplicité, la rondeur et une certaine préoccupation de voiler leur qualité de prince.

C'est une erreur pour plusieurs. Le duc de Nemours avait, avec une extrême bonne grâce, une dignité suprême, presque de la majesté ; le duc d'Aumale tenait plus particulièrement de son frère aîné, le duc d'Orléans, l'allure, l'esprit et le charme personnel.

C'était le véritable grand seigneur, un prince d'autrefois dans un Français d'aujourd'hui.

Il affectait avec ses amis et ses hôtes un laisser aller qui aurait pu tromper les naïfs, mais auquel de plus malins ne se laissaient pas prendre, car il avait une façon toute particulière et très fine de relever les distances, sans froisser personne, et en mettant les rieurs de son côté, ou du moins les sourires discrets de son entourage¹.

Personne ne connaissait mieux que lui les règles de l'étiquette dans toutes leurs nuances subtiles, et s'il y eut parfois des susceptibilités

¹ Un soir, à souper, au Freihof, à Thoune, un voisin de table ayant parlé d'un ami qui serait cousin d'un souverain régnant apparenté à la famille d'Orléans, le duc d'Aumale se fit indiquer exactement le nom du dit cousin, et en le répétant, il ajouta, sans y mettre beaucoup d'accent d'ailleurs : « cousinage possible... par l'escalier de service. » L'ami du cousin n'y revint pas et fut le premier à en rire.

autour de lui, c'est qu'il était impossible de les éviter. Elles furent bien rares cependant, car il savait effacer une mauvaise impression par un témoignage marqué d'estime ou de sympathie. Et le nuage aussitôt s'envolait.

Un général me disait un jour, en parlant du duc d'Aumale :

— Il y a en lui du cheval arabe.

Et comme je m'étonnais :

— Oui, dit-il, le cheval arabe n'a point d'allures à l'écurie, mais dès qu'il est harnaché, il est superbe !

En effet, le duc d'Aumale, fatigué depuis longtemps, atteint d'une faiblesse des jambes qu'il avait grêles comme des fuseaux, paraissait au repos, depuis quinze ans, vieux et cassé; mais au moindre éveil, dès qu'un homme, une idée ou une circonstance se présentait à lui, son œil bleu revivait, on y voyait passer une étincelle, et la taille redressée prenait une attitude merveilleuse, à la fois militaire et princière.

Ce redressement subit se manifestait au moral comme au physique : on l'a bien vu lorsqu'il écrivait en 1886, à M. Grévy, sa lettre célèbre. (Voir ci-dessus.) C'est qu'il tenait à sa qualité de général autant qu'à celle de prince. Il était à son aise dans tous les milieux, mais il n'était vraiment heureux que dans l'élément militaire, causant guerre, organisation, régiment, avec ceux du métier. S'il n'a passé que vingt-trois ans dans les cadres militaires, il a vécu toute sa vie dans la peau d'un soldat.

Ajoutons que l'homme privé était aussi un chrétien, un croyant, en dépit de quelques petites apparences de forme ou de piquants propos plutôt que de fond. La chapelle de Chantilly, riche d'ornements, n'était négligée ni de soins, ni de services d'office. Si de nobles visiteuses ont pu noter qu'un jour en les rejoignant vers la chapelle, tandis qu'il voulait tout d'abord montrer un de ses nouveaux tableaux, il leur dit : « Eh ! chères dames, vous êtes bien pressées d'aller faire votre salut », une impression tout autre leur fut venue d'un seul coup d'œil sur la chambre à coucher du duc. Elles y auraient vu, sur la table près du lit, une petite collection de saints livres bien reliés, avec exhortations et dédicaces manuscrites, religieux trophée des siens décédés, qu'il conservait comme des reliques, et une *Imitation* de Jésus-Christ, qu'il lisait chaque jour, sans ostentation, mais fidèlement. Rien d'étonnant d'ailleurs. Peut-on se figurer un bon soldat, et ayant fait la guerre, en dehors d'un bon croyant ?

Terminons en disant que de magnifiques obsèques ont été faites au duc d'Aumale, à Zucco et à Palerme le 13 mai, par les

soins du roi d'Italie, à la Madeleine, à Paris, le 17 mai, et le lendemain à Dreux, caveau de la famille d'Orléans, obsèques rendues imposantes par la participation sympathique d'immenses foules et de nombreux dignitaires militaires et civils, entourant une trentaine de princes et princesses parents de l'illustre défunt. De plus, l'Institut a voulu lui consacrer une cérémonie funèbre spéciale, laquelle a eu lieu le 19 juin, à Paris.

L.

Equipement personnel de l'infanterie, modèle 1896.

L'infanterie fait cette année des essais en grand d'un nouvel équipement personnel pour le fantassin ; toutes les recrues de l'année 1897 seront pourvues de ce nouvel équipement, qui doit réaliser ces deux conditions essentielles : légèreté et commodité quant à la manière de le porter. Il se compose des pièces principales suivantes :

a) Le *havre-sac*, plus long que l'ancien, mais plus étroit ; la partie inférieure est occupée par une boîte, ouvrant sur le côté droit et destinée à renfermer les gaines-porte-cartouches ; le couvercle est pourvu extérieurement à sa partie inférieure d'une poche où l'on met les objets dont l'homme peut avoir le plus immédiatement besoin.

Le havre-sac se porte bas et sa longueur est telle que la partie inférieure s'appuie contre les reins, à la hauteur des hanches, au moyen de deux coussinets qui l'éloignent du dos, laissent l'air circuler librement et assurent le jeu de la colonne vertébrale.

Etant plus étroit, il laisse aux bras une plus grande liberté de mouvements, même quand il est entouré de la capote, et permet de suspendre commodément le fusil à l'épaule.

Le sac doit contenir, à l'intérieur, les objets suivants : une à deux rations de réserve, une chemise, un pantalon, une paire de souliers de quartier (souliers légers, pantoufles, espadrilles, etc.) et un mouchoir de poche. La poche du couvercle reçoit la trousse, le sachet à accessoires d'armes, deux chargeurs, une paire de chaussettes, l'essuie-mains et d'autres menus objets en possession du soldat.

Autour du sac on boucle la capote et sur le couvercle on fixe la marmite individuelle (en aluminium et un peu plus petite que celle du modèle précédent) et l'outil portatif (pelle,